

N°	4	5	1
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Apurement des amortissements non passés sur exercices antérieurs</p>	<p>L'an deux mil quinze</p> <p>Le mardi 16 juin, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LE VERN.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DUCROCQ, Mme LEFEBVRE, Mme LE VERN, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL, Mme TEMMERMANN, M. DEWAELE, M. LEJEUNE, M. MAQUET.</p> <p>Absents excusés : Mme BORGOO, Mme COLIN, Mme DE WAZIERS (pouvoir à M. DEWAELE), M. DECORDE, M. GAUTIER (pouvoir à Mme LUCOT-AVRIL).</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p>	<p><b><u>- Apurement des amortissements non passés sur exercices antérieurs</u></b></p>
<p>26 mai 2015</p>	<p>Il est rappelé que suite à une demande du Payeur Départemental, en 2012, l'Institution a entamé des rectificatifs d'écritures qui consistaient, pour la plupart, à amortir des frais d'études imputés par erreur en section d'investissement, de manière à les faire disparaître des comptes de bilan de la Paierie.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p>	<p>Devant les sommes conséquentes à amortir, le Payeur départemental a autorisé l'Institution à étaler ces écritures sur 10 ans, à compter de la 2<sup>ème</sup> année d'amortissement de ces frais d'études. Néanmoins, environ 25 500€ sont virés chaque année de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du budget de l'Institution, et se trouvent non utilisés.</p>
<p>En exercice</p>	<p>15</p>
<p>Présents</p>	<p>10</p>
<p>Votants</p>	<p>12</p>
	<p>Ces amortissements impactent de manière non négligeable la capacité de fonctionnement de l'Institution.</p> <p>L'avis du conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) n°2012-05 du 18 octobre 2012 précise les méthodes comptables à mettre en œuvre pour les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs.</p> <p>Les amortissements résiduels de l'Institution, cités ci-avant, entrent dans ce dispositif. La méthode comptable utilisée consisterait à passer l'ensemble de ces amortissements en opération d'ordre non budgétaire, par mouvements du compte 1068, de manière à ne pas impacter le résultat du budget de l'Institution. L'Institution se libérerait ainsi de ces corrections d'écritures et de leur impact sur son budget de fonctionnement.</p> <p><i>Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Payeur départemental à mettre en œuvre la méthode comptable susvisée et à passer les écritures suivantes, dans ses comptes de bilan, au titre de l'exercice 2015 :</i></p>

	<i>Débit : 495 408,01€</i> <i>Compte 1068 : 373 501,42€</i> <i>Compte 13911 : 28 161,80€</i> <i>Compte 13912 : 22 887,80€</i> <i>Compte 13914 : 3 624,99€</i> <i>Compte 13918 : 67 232,00€</i>	<i>Crédit : 495 408,01€</i> <i>Compte 1068 : 121 906,59€</i> <i>Compte 28031 : 339 391,78€</i> <i>Compte 28128 : 10 600,75€</i> <i>Compte 28188 : 23 508,89€</i>
--	---	--

Date de publication et de transmission  
au représentant de l'Etat : *22/06/2015*  
Acte exécutoire le : *22/06/2015*  
le Président de l'Institution  
Emmanuel MAQUET

**Pour extrait conforme,  
le Président de l'Institution,  
Emmanuel MAQUET**

~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
EPTB Bresle  
3, rue Sœur Badier - 76390 AUMALE  
Tél : 02 35 17 41 56 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com~~

~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
EPTB Bresle  
3, rue Sœur Badier - 76390 AUMALE  
Tél : 02 35 17 41 56 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com~~

REÇU LE  
23 JUIN 2015  
SOUS-PREFECTURE  
DE DIEPPE